



Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux, signée à Genève, le 27 juin 1989 - Ratification par le Luxembourg et entrée en vigueur - Liste des États ayant ratifié.

En date du 5 juin 2018, le Luxembourg a ratifié la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur pour le Luxembourg le 5 juin 2019, conformément à l'article 38 de la convention.

Liste des États ayant ratifié

Pays	Ratification	Entrée en vigueur
Argentine	3 juillet 2000	en vigueur
Bolivie, État plurinational de	11 décembre 1991	en vigueur
Brésil	25 juillet 2002	en vigueur
Centrafricaine, République	30 août 2010	en vigueur
Chili	15 septembre 2008	en vigueur
Colombie	7 août 1991	en vigueur
Costa Rica	2 avril 1993	en vigueur
Danemark	22 février 1996	en vigueur
Dominique	25 juin 2002	en vigueur
Equateur	15 mai 1998	en vigueur
Espagne	15 février 2007	en vigueur
Fidji	3 mars 1998	en vigueur
Guatemala	5 juin 1996	en vigueur
Honduras	28 mars 1995	en vigueur
Luxembourg	5 juin 2018	5 juin 2019
Mexique	5 septembre 1990	en vigueur
Népal	14 septembre 2007	en vigueur
Nicaragua	25 août 2010	en vigueur
Norvège	19 juin 1990	en vigueur
Paraguay	10 août 1993	en vigueur
Pays-Bas	2 février 1998	en vigueur

Pérou	2 février 1994	en vigueur
Venezuela, République bolivarienne du	22 mai 2002	en vigueur

